

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	16

DU 30 AOUT 2018

Secrétaire de séance : Céline BREGEON

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de M. CELLIER.
Mme BREGEON est désignée comme secrétaire de séance.

M. Le Maire lit les délibérations et le procès-verbal du 5 juillet dernier.
Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des 16 votants.

M. Le Maire invite le Conseil à l'inauguration des 10 logements familiaux et à la pose de la première pierre des 11 logements seniors impasse des Acacias le 17 septembre à 11h00 (en lien avec PLURIAL NOVILIA). Pour rappel, les travaux des logements seniors débuteront fin septembre et devraient se terminer en juin/juillet 2019 (prévisionnel).

M. Le Maire informe le Conseil d'un rendez-vous avec la société AGES&VIES qui a un projet de résidence locative à destination des seniors (2 maisons composées de 8 logements chacune) avec proposition de services (repas, courses etc.). L'objectif est d'accompagner les aînés dans le vieillissement. Un accord de principe de la Commune est nécessaire pour qu'ils étudient le dossier. Ce projet se situerait sur la parcelle AC 191 (nécessité de 2 500m²) laquelle a été préemptée en vue de la réalisation de logements.

Le Conseil est favorable à la réalisation de ce projet, les services proposés et le coût étant différents de ceux proposés en MARPA. Une délibération sera nécessaire par la suite pour la vente du terrain (qui serait alors divisé puisqu'il resterait une large partie non utilisée par le projet).

M. FELIX s'interroge sur l'existence d'un délai entre l'exercice du droit de préemption sur cette parcelle et la réalisation d'un projet. Celui-ci est de 5 ans.

Mme SINGEVIN regrette que ce projet ne permette pas réellement de dynamiser la Commune. L'idéal serait plutôt des logements à destination des familles, lesquelles « consommeraient sur place ». M. Le Maire répond qu'il s'agit de maintenir nos aînés sur la Commune qui ne disposent malheureusement pas de logements adaptés. A défaut, ils s'éloigneraient du secteur ou iraient en maison de retraite. Il faut également tenir compte de l'explosion des besoins à venir dans les 20 à 30 ans. Même avec la réalisation de ce projet, les besoins seraient toujours présents.

Un point sur le projet MARPA est réalisé. La question majeure afin de pouvoir avancer est celle du financement.

Une réunion avec l'ensemble des partenaires institutionnels et potentiels financeurs (département, pays brie champagne..) a été organisée le 20 juillet en présence des bureaux d'étude MP CONSEIL et STRATELYS. Le département participerait via le versement de l'APA, la MSA sous forme d'aide à l'équipement et la Région éventuellement pour la cantine/pour la MARPA à condition que la construction soit orientée vers le développement durable.

Les organismes de retraites ne peuvent s'engager que sur la présentation d'un avant-projet sommaire, ce qui est problématique pour concevoir un plan de financement.

Ont également été rencontrés sur cette même journée l'association des parents d'élèves, les maires du bassin de vie déterminé (43 communes conviées mais 1 seul présente), le CIAS de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (professionnels du secteur médico-social très largement conviés) pour une présentation du projet et recueillir leurs éventuelles observations. L'intérêt du projet a largement été reconnu durant ces réunions.

Concernant le fonctionnement, la Commune serait propriétaire des bâtiments qu'elle louerait à l'association (loi 1901) qui gérerait le MARPA via un conseil d'administration et un Directeur/directrice d'établissement.

Mme MANCE précise que le choix du terrain à côté de l'école maternelle s'explique par la volonté de mixer MARPA/CANTINE et d'éviter ainsi le déplacement des enfants de l'école maternelle.

Concernant l'inauguration du gymnase au nom de M. Paul MASSIN qui a été voté il y a quelques mois, il est proposé de prévoir celle-ci sur octobre à l'occasion d'un match. M. HERBIN suggère de la faire en début d'après-midi avant un match des jeunes.

Mme MANCE fait un point sur :

-les travaux réalisés dans les écoles cet été : mise en place d'un grillage à l'école maternelle à la place des thuyas, repeinte du couloir du bas de l'école primaire et escalier menant à l'étage. On note une réalisation vraiment soignée de la part des services techniques.

-le concours photo organisé par les jeunes dans Fère débutera à partir de lundi. Les différentes photographies seront exposées dans le hall et chacun pourra voter jusqu'au 15 septembre. On note une quinzaine de participants. Les photographies des gagnants seront utilisées pour confectionner un calendrier.

M. PETIT rappelle le programme de la journée du patrimoine du 15 septembre avec visite de la Mairie et randonnées à partir de 17h30 dans les sentiers de Fère-Champenoise. Le lendemain, un concert du groupe argentin CANTO DE LOS PUEBLOS aura lieu gratuitement à l'Eglise à 16h00. Également les cérémonies de Mondement auront lieu le week-end du 5 septembre à Normée et Fère-Champenoise. Le Conseil Municipal y est bien entendu convié.

A ce sujet, Mme EGOT a emprunté le circuit et a constaté que des buissons et arbustes empiétaient largement sur le chemin derrière la SEM. L'accès est possible mais est réellement dangereux. Un autre chemin pourra être emprunté mais il est urgent de faire le nécessaire. Le mandataire judiciaire sera contacté par la Commune.

Mme PARENT remercie les membres de sa commission qui se sont déplacés pour admirer les maisons fleuries de Fère-Champenoise.

5 gagnants ont été désignés dans chaque catégorie. Ces derniers seront conviés aux vœux du Maire durant laquelle des diplômes leur seront remis.

M. REMY souhaite rappeler au Conseil Municipal l'existence d'une charte du conseiller municipal qui doit un soutien moral et un devoir d'honnêteté envers le Maire, qui représente la Commune. Il souhaite savoir si M. Le Maire reçoit ce soutien mais n'attend pas de réponse de sa part. M. Le Maire informe le Conseil d'une procédure disciplinaire en cours contre le policier municipal.

M. GORISSE demande si l'hôtel de Paris est définitivement fermé. M. Le Maire répond que la gérante lui avait fait savoir que l'établissement pourrait être fermé au 1^{er} septembre. Depuis, aucune autre information n'est parvenue en Mairie.

Concernant le projet d'hôtel social, l'Etat via le Club de Prévention n'a pas donné de nouvelles. Il semblerait que le projet soit en suspens.

M. FELIX demande s'il y a du nouveau pour l'ouverture du magasin INTERMARCHE. Aujourd'hui, la Commune est dans l'attente du passage de la commission de sécurité du SDIS et la DDT pour la visite de réception des travaux avant ouverture.

A priori, le magasin souhaite ouvrir début novembre.

La séance est levée à 21h15. Le prochain Conseil Municipal est fixé au 25 septembre 2018.